



# STONEWARE GLAZES

## *Fiche de donnée de sécurité (FDS)*

**Version:** 03

**Date of Issue:** 08 avril 2025

**Classifié selon:** SIMDUT 2015

(Règlement sur les produits dangereux)

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit:

STONEWARE GLAZES

Couleurs du produit:

CLEAR (SW001), MATTE CLEAR (SW002), CRACKLE MATTE CLEAR (SW003), ZINC-FREE CLEAR (SW004), BLUE SURF (SW100), STONED DENIM (SW101), FROST BLUE (SW105), ALABASTER (SW106), DUNES (SW107), CAPRI BLUE (SW109), OYSTER (SW110), WROUGHT IRON (SW111), TIGER'S EYE (SW112), SPECKLED PLUM (SW113), MIDNIGHT RAIN (SW115), ROBIN'S EGG (SW116), HONEYCOMB (SW117), SEA SALT (SW118), CINNABAR (SW119), NORTHERN WOODS (SW120), SMOKE (SW121), MAYCOSHINO (SW122), SAPPHIRE (SW123), MATTE MAYCOSHINO (SW124), PURPLE MINT (SW125), CORDOVAN (SW128), COPPER FLOAT (SW129), COPPER JADE (SW130), BIRCH (SW131), COPPER ORE (SW133), EGGPLANT (SW134), WINTERGREEN (SW135), WEATHERED BLUE (SW136), STORM GRAY (SW137), LEMON MERINGUE (SW138), BLACK MATTE (SW140), WHITE MATTE (SW141), GRAY MATTE (SW142), ABALONE (SW143), LAVA ROCK (SW144), TEA DUST (SW145), MOONSCAPE (SW147), LIME SHOWER (SW148), CRACKLE WHITE (SW149), CELADON BLOOM (SW150), BLUE SPLATTERWARE (SW152), INGIDO RAIN (SW153), SHIPWRECK (SW154), WINTER WOOD (SW155), GALAXY (SW156), LILAC MATTE (SW158), BLUE MATTE (SW159), CHARTREUSE MATTE (SW160), YELLOW MATTE (SW161), PINK MATTE (SW162), SOFT RED MATTE (SW163), LAVENDER MIST (SW165), NORSE BLUE (SW166), CORAL SANDS (SW168), FROSTED LEMON (SW169), BLUE HYDRANGEA (SW170), ENCHANTED FOREST (SW171), MACADEMIA (SW172), AMBER QUARTZ (SW173), LEATHER (SW174), RUSTED IRON (SW175), SANDSTONE (SW176), RASPBERRY MIST (SW177), FOOL'S GOLD (SW178), TURQUOISE (SW201), ROOTBEER (SW203), AMBER TOPAZ (SW204), CORAL (SW205), MELON (SW206), CHAMBRAY (SW207), CHARCOL (SW209), GLACIER BLUE (SW211), PEACOCK (SW212), WHITE OPAL (SW250), PINK OPAL (SW251), GREEN OPAL (SW253), GRAY OPAL (SW255), IRON WASH (SW301), RUTILE WASH (SW302), MANGANESE WASH (SW303), COBALT WASH (SW305), WHITE MUDCRACK (SW403), BLACK MUDCRACK (SW404), LIGHT MAGMA (SW405), DARK MAGMA (SW406), WHITE GLOSS (SW501), YELLOW GLOSS (SW502), ORANGE GLOSS (SW503), RED GLOSS (SW504), PURPLE GLOSS (SW505), BRIGHT BLUE GLOSS (SW506), BRIGHT GREEN GLOSS (SW507), BLACK GLOSS (SW508), AZURITE (SW186), HIMALAYAN SALT (SW187), LANDSLIDE (SW188), CENOTE (SW189), MUDDY WATERS (SW179), DESERT DUSK (SW180), NIGHT MOTH (SW181), DARK GREEN GLOSS (SW509), BLUE GLOSS (SW510), PASSION FLOWER (SW190), PEPPERED PLUM (SW191), AMARYLLIS (SW192), NIMBUS (SW194), RIPTIDE (SW195), SAND DOLLAR (SW196), FOSSIL ROCK (SW197), ROSE QUARTZ (SW198), PINK GLOSS (SW511), CORAL GLOSS (SW512), BROWN GLOSS (SW513), PURPLE ASTER (SW199), OPAL LUSTRE (SW219), BLACK TIMBER (SW220), MINT SPECK (SW221), GREEN JASPER (SW222), MILK GLASS (SW223), TROPICAL TEAL (SW514), SAGE GLOSS (SW514), AQUA GLOSS (SW515)

Dimensions du produit:

4 fl. oz., 16 fl. oz. (1 pint), 128 fl. oz. (1 gallon)

Description du produit:

Formulations liquides destinées à être utilisées à des fins artistiques et artisanales.

## 1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné, à savoir un produit de glaçage destiné aux arts et à l'artisanat. Ce produit est destiné aux petites séries.

## 1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Coloramics, LLC  
4077 Weaver Court South  
Hilliard, OH 43026 USA  
Téléphone de travail: +1 (614) 876-1171  
E-mail: info@maycocolors.com

## 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

## Section 2 – Identification des Dangers

### 2.1. Classification

Classifié selon: SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux) et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 10e révision :

| Physique    | Santé       | Environnement <sup>a, b</sup>                     |
|-------------|-------------|---|
| Non classés | Non classés | H411 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 2) |

<sup>a</sup> Les risques environnementaux ne sont pas couverts par le SIMDUT ; par conséquent, la classification des produits pour la toxicité aquatique chronique (Catégorie 2) n'est pas obligatoire.

<sup>b</sup> Cette FDS s'applique à la gamme de produits, et les classifications environnementales indiquées ne s'appliquent donc pas à toutes les couleurs. Il convient de noter que certaines couleurs peuvent présenter des problèmes environnementaux à un degré moindre (c'est-à-dire catégorie 2, 3 ou 4).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme d'étiquette:



Mention d'avertissement: None required.

Mentions de danger et précautions:

Toxicité aquatique chronique (Catégorie 2) (H411)<sup>a</sup>

Toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets à long terme

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

<sup>a</sup> Les risques environnementaux ne sont pas couverts par le SIMDUT ; par conséquent, la classification des produits pour la toxicité aquatique chronique (Catégorie 2) n'est pas obligatoire.

Informations supplémentaires sur les risques : Aucun

### 2.3. Autres dangers

- Les substances transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ne sont pas soumises à d'autres dispositions de l'ADR, à condition que l'emballage soit conforme aux dispositions générales des points 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Si la condition ou les dispositions relatives à l'emballage unique ou à l'emballage intérieur ne sont pas respectées, les restrictions de transport devront être réexaminées.
- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

## Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

### 3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique                   | N° CAS     | N° CE     | % Concentration en Poids | Dangers SGH  |
|--------------------------------|------------|-----------|--------------------------|--|
| Quartz (silice cristalline)    | 14808-60-7 | 238-878-4 | ≤ 19.6589%               | H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation) ;<br>H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons)   |
| Oxyde de cobalt (II, III)      | 1308-06-1  | 215-157-2 | ≤ 1.9935%                | H334 : Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1B) ; H412 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 3)   |
| Dioxyde de titane              | 13463-67-7 | 236-675-5 | ≤ 0.5210%                | H351 : Cancérogénicité (Catégorie 2) (Inhalation)  |
| Oxyde de zinc                  | 1314-13-2  | 215-222-5 | ≤ 6.9137%                | H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal) ;<br>H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ;<br>H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1)  |
| Dioxyde de manganèse           | 1313-13-9  | 215-202-6 | ≤ 19.5904                | H302 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 4) ;<br>H332 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)  |
| Tétraoxyde de trimanganèse     | 1317-35-7  | 215-266-5 | ≤ 2.4488%                | H361 : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2) (Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus)   |
| Carbonate de lithium           | 554-13-2   | 209-062-5 | ≤ 2.7752%                | H302 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 4) ;<br>H319 : Irritation oculaire (Catégorie 2)  |
| Oxyde de bore <sup>b</sup>     | 1303-86-2  | 215-125-8 | ≤ 1.1156%                | H360FD : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus)   |
| Feldspath                      | 68476-25-5 | 270-666-7 | ≤ 23.0121%               | H335 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 3, peut irriter les voies respiratoires) ;<br>H319 : Irritation oculaire (Catégorie 2)  |
| Hexafluoroaluminate trisodique | 13775-53-6 | 237-410-6 | ≤ 7.4272%                | H332 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) ;<br>H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons) ;<br>H411 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 2)   |
| Pyrithione de zinc             | 13463-41-7 | 236-671-3 | ≤ 0.0177%                | H301 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 3) ;<br>H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1) ;<br>H330 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ;<br>H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1) ;<br>H360D : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ;<br>H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ;<br>H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1) |

<sup>a</sup> Les concentrations sont calculées comme un maximum pour toutes les couleurs, plutôt que par couleur.

<sup>b</sup> Le bore dangereux répertorié comme faisant partie de ce produit est complètement incorporé dans la structure vitreuse de la fritte, réagissant chimiquement sous forme de silicates ou d'autres complexes essentiellement insolubles. L'exposition à l'ingrédient dangereux peut se produire en cas d'inhalation de poussières et de dissolution des ingrédients dans le verre. En raison de la stabilité chimique des frites et de leur résistance à l'attaque par les acides ou les alcalis, ce phénomène ne devrait se produire que très lentement. À ce jour, il n'existe aucune preuve significative d'effets néfastes liés à l'exposition industrielle.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Le produit peut contenir du quartz (N° CAS 14808-60-7) et du dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit.

L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

## Section 4 – Premier Soins

### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

**Inhalation:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Obtenir immédiatement une aide médicale d'urgence. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

## Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

### 5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidental

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Précautions individuelles:** Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

**Procédures d'urgence:** Indisponible.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Recueillir le produit répandu. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit répandu. Bien ventiler la zone contaminée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

## Section 7– Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle :** Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

| Nom chimique   | N° CAS     | ACGIH<br>TLV TWA                     | OSHA<br>PEL TWA                      | NIOSH<br>REL TWA       | DFG MAKs<br>TWA                             |
|--|------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|---|
| Silice cristalline, mélange respirable (quartz, cristobalite, tridymite) | 14808-60-7 | 0.025 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup> | 0.05 mg/m <sup>3</sup>               | 0.05 mg/m <sup>3</sup> | N/A   |
| Dioxyde de titane  | 13463-67-7 | 10 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>    | 15 mg/m <sup>3</sup> <sup>c</sup>    | N/A                    | 0.3 mg/m <sup>3</sup> <b>R</b> <sup>d</sup> |
| Oxyde de bore  | 1303-86-2  | N/A                                  | 15 mg/m <sup>3</sup> <sup>c</sup>    | 10 mg/m <sup>3</sup>   | N/A   |
| Oxyde de zinc, poussières et fumées                                      | 1314-13-2  | 2 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>     | 5mg/m <sup>3</sup>                   | 5 mg/m <sup>3</sup>    | 0.1 mg/m <sup>3</sup> <b>R</b>              |
| N/A –Non applicable  |            | <sup>b</sup>                         | Poussières et brouillards            |                        |   |
| <b>R</b> – Mesuré en fractions respirables de l'aérosol                  |            | <sup>c</sup>                         | Poussière totale                     |                        |   |
| <sup>a</sup> Particules respirables                                      |            | <sup>d</sup>                         | Multiplié par la densité du matériau |                        |   |

**Note :** Les valeurs de dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) indiquées ci-dessus se rapportent à des particules non ultrafines et non nanométriques ou à échelle fine.

### 8.2 Contrôles d'exposition:

#### Contrôles d'ingénierie appropriés:

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

### 8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

#### Respiratoires

Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.

#### Yeux et du visage:

S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

|   |   |
|---|---|
| <b>Mains:</b>                                   | Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.                |
| <b>Du corps:</b>                                | Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau. |
| <b>Dangers thermiques:</b>                      | Aucun connu.  |
| <b>Contrôles d'exposition environnementale:</b> | Indisponible.   |

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Mesures d'hygiène :</b> | Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. |
|----------------------------|---|

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

|   |                  |  |                 |
|---|------------------|--|-----------------|
| <b>Apparence:</b><br><b>État physique:</b>            | Liquide          | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b> | Pas disponibles |
| <b>Couleur:</b>                                       | Voir Section 1.1 | <b>Température d'auto-inflammation:</b>      | Pas disponibles |
| <b>Odeur:</b>   | Pas disponibles  |  |                 |
| <b>pH (tel que fourni):</b>                           | 8 - 9            | <b>Température de décomposition:</b>         | Pas disponibles |
| <b>Point de fusion/congélation:</b>                   | 32°F             | <b>Viscosité dynamique:</b>                  | Pas disponibles |
| <b>Point/plage d'ébullition:</b>                      | 100°F            | <b>Poids moléculaire:</b>                    | Pas disponibles |
| <b>Point d'éclair:</b>                                | Pas disponibles  | <b>Goût:</b>                                 | Pas disponibles |
| <b>Taux d'évaporation:</b>                            | Pas disponibles  | <b>Propriétés explosives:</b>                | Pas disponibles |
| <b>Inflammabilité:</b>                                | Pas disponibles  | <b>Propriétés oxydantes:</b>                 | Pas disponibles |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'explosivité:</b> | Pas disponibles  | <b>Tension superficielle:</b>                | Pas disponibles |
| <b>Pression de vapeur:</b>                            | Pas disponibles  | <b>Composant volatile:</b>                   | Pas disponibles |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>                         | Pas disponibles  | <b>Groupe de gaz:</b>                        | Pas disponibles |
| <b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>                   | Pas disponibles  | <b>pH (en solution):</b>                     | Pas disponibles |
| <b>Densité spécifique (Eau = 1):</b>                  | Pas disponibles  | <b>COV:</b>                                  | Pas disponibles |
| <b>Densité relative:</b>                              | Pas disponibles  | <b>Plage de taille des particules:</b>       | Pas disponibles |

### 9.2 Autres informations

- Pas de données disponibles

## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

## 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

## 10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

## Section 11 – Informations Toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau/les yeux, inhalation de vapeurs.

**Signes et symptômes potentiels:** Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

**Toxicité orale aiguë:**

Le dioxyde de manganèse (N° CAS 1313-13-9) et le carbonate de lithium (N° CAS 554 13-2) ont été classés pour leur toxicité orale aiguë (Catégorie 4) et la pyrithione de zinc (N° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (Catégorie 3). La classification du produit n'est pas justifiée compte tenu de la concentration des ingrédients dangereux dans le produit et du fait que l'ETA du produit est >2000 mg/kg.

**Toxicité cutanée aiguë:**

Le produit est pratiquement non toxique d'après les études sur l'homme et/ou l'animal. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.

**Toxicité aiguë par inhalation:**

Le dioxyde de manganèse (N° CAS 1313-13-9) et l'hexafluoroaluminate trisodique (N° CAS 13775-53-6) ont été classés pour leur toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) et le pyrithione de zinc (N° CAS 13463 41-7) a été classé pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et étant donné que l'ETA du produit est >20 mg/L (vapeurs).

**Corrosion/irritation de la peau:**

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas irritants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:**

La pyrithione de zinc (N° CAS 13463-41-7) a été classée pour les lésions oculaires (Catégorie 1). Le feldspath (N° CAS 68476-25-5) et le carbonate de lithium (N° CAS 554-13-2) ont été classés pour l'irritation des yeux (Catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée pour les effets sur les yeux, compte tenu de la concentration des ingrédients dangereux dans le produit et de l'examen des données disponibles. Les autres ingrédients contenus dans ce produit >1% ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

L'oxyde de cobalt (II, III) (N° CAS 1308-06-1) a été classé pour la sensibilisation respiratoire (Catégorie 1B). La classification du produit n'est pas justifiée pour la sensibilisation respiratoire sur la base d'un examen des données disponibles et de la forme du cobalt présent dans le produit (c'est-à-dire que le cobalt est lié à une matrice/complexe qui réduit la disponibilité du cobalt dans le corps). Les autres ingrédients de ce produit >0,1 % ne sont pas sensibilisants pour la peau ou le système respiratoire d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.

**Mutagénicité:**

Les ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas mutagènes d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

**Cancérogénicité:**

Le quartz (silice cristalline) (N° CAS 14808 60-7) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (Catégorie 1). Le dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 2). Le quartz (silice cristalline) (répertorié comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite) est répertorié comme cancérogène du groupe 1 par le CIRC. Le dioxyde de titane est classé comme

cancérogène du groupe 2B par le CIRC. La silice cristalline [répertoriée comme silice cristalline (taille respirable) / silice cristalline -  $\alpha$ -quartz et cristobalite] et le dioxyde de titane sont également répertoriés comme cancérogènes par le NTP et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée du point de vue de la cancérogénicité sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). On a supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. Les autres ingrédients du produit >0,1 % ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour la reproduction:**

L'oxyde de bore (N° CAS 1303-86-2) a été classé pour sa toxicité pour la reproduction (catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée étant donné que le bore dangereux est complètement incorporé dans la structure vitreuse de la fritte (réagissant chimiquement sous forme de silicates ou d'autres complexes essentiellement insolubles). La pyrithione de zinc (N° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître) et le tétraoxyde de trimanganèse (N° CAS 1317-35-7) a été classé pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 2 ; soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de pyrithione de zinc et de tétraoxyde de trimanganèse dans le produit. Les autres ingrédients de ce produit >0,1 % ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études sur les animaux, ou aucune donnée n'a été identifiée pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):**

L'oxyde de zinc (N° CAS 1314-13-2) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale). La classification du produit est justifiée pour l'irritation gastro-intestinale compte tenu de la concentration des ingrédients dangereux dans le produit et de l'examen des données disponibles. Le feldspath (N° CAS 68476-25-5) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 3 ; peut provoquer une irritation des voies respiratoires). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) sur la base d'études animales ou en l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)**

Le quartz (silice cristalline) (CAS No. 14808-60-7) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). On a supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) et l'hexafluoroaluminate trisodique (n° CAS 13775-53-6) ont été classés pour leur toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, d'après les informations disponibles, les études sur l'homme et/ou l'animal.

**Danger par aspiration:**

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas de risque d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

**Les références:**

- ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>
- CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
- NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

## Section 12 – – Connées Écologiques

### 12.1 Toxicité

- Les dangers pour l'environnement ne sont pas couverts par le SIMDUT. Sur la base des critères énoncés dans la 10e révision du SGH, le produit est classé pour sa toxicité aquatique chronique (catégorie 2).

| Chemical Name                  | N° CAS     | Species                                | Result  |
|--------------------------------|------------|--|---|
| Oxyde de zinc                  | 1314-13-2  | <i>Danio rerio</i>                     | CL <sub>50</sub> (96h) : 1.55 mg/L (ZnO en vrac)<br>nominal<br>CE <sub>50</sub> (84h) : 2.066 mg/L (ZnO en vrac)<br>nominal |
|                                |            | <i>Daphnia magna</i>                   | CE <sub>50</sub> (48h) : > 5 - < 16.2 mg/L (ZnO en vrac)<br>nominal   |
|                                |            | <i>Daphnia magna</i>                   | CE <sub>50</sub> (48h) : >1.4 - <2.5 mg/L nominal   |
|                                |            | Freshwater Alga and Cyanobacteria      | CE <sub>10</sub> (72h) : 0.42 mg/L nominal  |
| Oxyde de cobalt (II, III)      | 1308-06-1  | <i>Oncorhynchus mykiss</i>             | CL <sub>50</sub> : 0.8 mg Co/L  |
|                                |            | <i>Danio rerio</i>                     | CL <sub>50</sub> : 85 mg Co/L   |
|                                |            | <i>Cladoceran</i>                      | CL <sub>50</sub> : 0.61 mg Co/L   |
|                                |            | <i>Lemna minor</i>                     | CE <sub>50</sub> : 52 µg/L  |
| Pyrithione de zinc             | 13463-41-7 | <i>Pimephales promelas</i>             | CL <sub>50</sub> (96h) : 0.0026 mg/L<br>CSEO (96h) : 0.011 mg/L   |
|                                |            | <i>Daphnia magna</i>                   | CL <sub>50</sub> (48h) : 0.0082 mg/L<br>CSEO (48h) : 0.011 mg/L   |
|                                |            | <i>Selenastrum capricornutum</i>       | CE <sub>50</sub> (120h) : 0.028mg/L<br>CSEO (120h) : 0.0078 mg/L  |
| Hexafluoroaluminate trisodique | 13775-53-6 | <i>Brachydanio rerio</i>               | CL <sub>50</sub> (96h) : 99 mg/L  |
|                                |            | <i>Daphnia magna</i>                   | CE <sub>50</sub> (48h) : 156 mg/L   |
|                                |            | <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> | ErC <sub>50</sub> (72h) : 8.8 mg/L  |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- La pyrithione de zinc (N° CAS 13463-41-7) n'est pas persistante et se dégrade rapidement dans l'eau et dans la couche sédimentaire anaérobie.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Il est peu probable que la pyrithione de zinc (N° CAS 13463-41-7) se bioaccumule dans les espèces aquatiques, que ce soit directement ou par le biais de la chaîne alimentaire. Le log Kow estimé est de 0,99.
- Le cobalt ne se bioamplifie pas, mais présente plutôt une biodilution, en particulier dans les niveaux supérieurs des chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. L'oxyde de cobalt (II, III) (N° CAS 1308-06-1) a un facteur de bioconcentration de 180 - 4000.
- L'hexafluoroaluminate trisodique (CAS No. 13775-53-6) ne devrait pas être bioaccumulable car la substance se dissocie en divers ions.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- La pyrithione de zinc (N° CAS 13463-41-7) est légèrement (K<sub>oc</sub>=784) ou très légèrement (K<sub>d</sub>=2347) mobile dans les sols et très légèrement mobile (K<sub>oc</sub>=3597-10633) dans les sédiments.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

## Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

## Section 13 – Données sur L'Élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Préparer les déchets pour l'élimination:** Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

**Emballage contaminé:** L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

## Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse pour le transport. Les substances transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ne sont pas soumises à d'autres dispositions de l'ADR, à condition que l'emballage soit conforme aux dispositions générales des points 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Si la condition ou les dispositions relatives à l'emballage unique ou à l'emballage intérieur ne sont pas respectées, les restrictions de transport devront être réexaminées.

Examiner les exigences de classification avant d'expédier des matériaux à des températures élevées.

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>14.1 Numéro NU</b>   | Non réglementé       |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>                              | Non réglementé       |
| <b>14.3 Classe de danger pour le transport:</b>                             | Non réglementé       |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>  | Non réglementé       |
| <b>14.5 Dangers environnementaux</b>  | Aucune               |
| <b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>                    | Aucune               |
| <b>14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code</b> | N'est pas applicable |

**Précautions particulières d'emploi :** Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, debout et sécurisés. S'assurer que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

## Section 15 – Informations Relatives au Transport

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écartier des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

#### Canada

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDSL :** La barytine (n° CAS 13462-86-7) ne figure pas sur la liste DSL/NDSL, mais un composé similaire, l'acide sulfurique, sel de baryum (1:1) (n° CAS 7727-43-7), est répertorié. Le sulfate de cuivre (CAS No. 7758-99-8) ne figure pas sur la liste DSL/NDSL, mais un composé similaire, le sulfate de cuivre (CAS No. 7758-98-7), est répertorié. Les autres ingrédients sont répertoriés sur la liste DSL/NDSL ou sont exemptés.

#### Internationale:

**CIRC:** Le quartz (silice cristalline) (N° CAS 14808-60-7) est répertorié dans le groupe 1, cancérogène pour l'homme. Le dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) est répertorié dans le groupe 2B, peut-être cancérogène pour l'homme. L'oxyde de cobalt (N° CAS 1308-06-1) (répertorié comme oxyde de cobalt (II, III)) est classé dans le groupe 3, non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Les autres ingrédients de ce produit ne sont pas classés en ce qui concerne la cancérogénicité.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

## Section 16 – Autres Informations

### Liste des acronymes et abréviations:

|   |   |
|---|---|
| ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux    | MARPOL: Maritime Pollution  |
| CAS: Chemical Abstract Service Number                                       | N/A : Non applicable  |
| CE: Commission Européenne   | NDSL: Liste des substances non domestiques  |
| CIRC: Centre international de recherche sur le cancer                       | NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail                        |
| CL <sub>50</sub> : Concentration létale 50 %                                | NTP: Programme national de toxicologie  |
| COV : composé organique volatil   | NU: Nations Unies   |
| CSEO : concentration sans effet observé                                     | OSHA: Occupational Safety and Health Administration                                     |
| DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaf Maximale Arbeitsplatz-Konzentration | PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique  |
| DSL : Liste intérieure des substances                                       | PEL: Niveau d'exposition admissible   |
| EC <sub>10</sub> : Concentration à effet de 10 %.                           | REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses       |
| EC <sub>50</sub> : Concentration efficace médiane                           | REL: Niveau d'exposition recommandé   |
| ErC <sub>50</sub> : Réduction de 50% du taux de croissance                  | SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| ECHA: Agence européenne des produits chimiques                              | SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail        |
| EPI: Équipements de protection individuelle                                 | TLV: Valeur limite du seuil   |
| ETA: Estimation de la toxicité aiguë  | TWA: Moyenne pondérée dans le temps   |
| FDS: Fiche De Donnée De Sécurité  | vPvB: très persistant, très bioaccumulable  |
| IBC: International Bulk Chemical  |   |

### Les références:

- ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>
- CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
- NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

### Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une fiche de données de sécurité de 2e révision.

**Date de création :** Le 27 avril 2021

**Date de révision :** 08 avril 2025